



Le Saint-Siège

**DISCORSO DI GIOVANNI PAOLO II
AL NUOVO AMBASCIATORE
D'ITALIA PRESSO LA SANTA SEDE***

Giovedì, 10 marzo 1994

Monsieur l'Ambassadeur,

1. En recevant les Lettres de Créance par lesquelles vous entamez votre mission d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République italienne près le Saint-Siège, j'adresse une pensée déférente et cordiale au chef de l'État, S.E. M. Oscar Luigi Scalfaro, ainsi qu'à la population d'Italie tout entière, pour les sentiments de loyale et franche dévotion dont vous vous êtes fait l'éloquent interprète.

L'attention constante et la sollicitude pastorale éminente pour l'Église universelle et pour les intérêts religieux des peuples ne m'empêchent pas de consacrer une considération non moins prévenante au sort et aux problèmes humains et spirituels de l'Italie «qui, dès le début de mon pontificat, a montré une très grande bienveillance à mon égard, au point que je pense pouvoir parler de l'Italie comme de ma seconde patrie» (Lettres aux Évêques italiens, 6 janvier 1994).

2. Depuis un nombre d'années désormais important, les rapports entre le Saint-Siège et l'Italie, qui avaient connu dans les époques précédentes d'âpres tensions et de douloureuses ruptures, ont trouvé dans les Accords du Latran un équilibre heureux et vital, confirmé par l'Accord de Révision de 1984, dont c'est cette année le dixième anniversaire. Le temps parcouru depuis cet événement permet d'affirmer que la signification la plus importante de l'Accord se trouve précisément dans la «collaboration réciproque pour la promotion de l'homme et le bien du pays», auquel l'Église et l'État se sont solennellement engagés dans son article premier.

Comme nous le savons, la phase de réalisation de l'Accord doit être complétée sur certains

aspects importants, parmi lesquels se trouve la sauvegarde du grand patrimoine artistique des biens culturels ecclésiastiques existant en Italie dont la protection et la mise en valeur visent au bien de la personne, entendue dans son intégralité, ainsi qu'à la croissance civile et culturelle de la société. On ne peut pas non plus ne pas constater que cette «saine collaboration» (*Gaudium et spes*, 76) s'est déployée de manière positive dans différents secteurs, précisément grâce à la destination commune même si elle est différenciée, de l'Église et de la communauté politique, au service de l'homme.

Dans la conscience du fait que toute réglementation juridique, même celle d'origine conventionnelle, n'est pas faite pour arrêter le devenir incessant de la société humaine, mais pour le guider et l'accompagner dans le cours de l'histoire vers des objectifs et des buts définis au coup par coup, il est facile d'imaginer que le dévouement cité plus haut à la cause de l'homme, peut et doit s'élargir à d'autres domaines, même s'ils ne sont pas directement pris en compte par les Accords susmentionnés.

3. Je désire faire référence aux justes et légitimes attentes – rappelées encore ces jours derniers – que nourrit la communauté ecclésiale italienne en ce qui concerne le destin de l'école catholique placée au service de la société civile tout entière, particulièrement dans ses composantes les plus faibles et marginales. La recherche de solutions adéquates et équilibrées à ce propos reconnaîtrait d'une part la valeur de la dimension imprescriptible de la mission évangélisatrice de l'Église et permettrait, de l'autre, la réalisation d'un apport plus libre et entier des familles chrétiennes à l'édification et à la défense de l'unique patrimoine culturel, moral et social de la nation. Il faut en effet avoir toujours présent à l'esprit le fait que l'homme «n'est pas limité aux seuls horizons terrestres, mais, vivant dans l'histoire humaine, il conserve intégralement sa vocation éternelle» (*Gaudium et spes*, 76).

4. M. l'Ambassadeur, dans votre discours, vous avez souligné avec des expressions courtoises et appréciées, en rappelant l'œuvre quotidienne du Saint-Siège en faveur de la paix, la façon dont le Successeur de Pierre continue à élever sa voix en faveur du dépassement des antagonismes nouveaux et anciens, des lacérations douloureuses et inhumaines, des nationalismes exaspérés, des conflits sanglants comme celui qui implique la Bosnie, dans la conviction que la mission de l'Église est aussi un engagement à la proclamation et à la promotion de la dignité de l'homme et des droits des peuples.

Je vous remercie de vos paroles: cette mission se confirme en effet dans toute son urgence, si l'on considère le «nouveau cadre géopolitique européen... en constante évolution» (*Lettre aux Évêques italiens*, n. 2). En effet, si les récents bouleversements de l'Europe centro-orientale ont montré combien la prétention de régimes athées et totalitaires à extirper de l'homme les racines de sa foi et de sa liberté, était absurde, et ont permis à des nations entières de recouvrer leur propre histoire, ils ont aussi fait surgir de graves tensions et divisions qui, pour être apaisées, ont besoin du concours de tout le continent européen.

Dans ce contexte, je répète ma conviction dans le fait que l'Italie, en tant que nation, a « beaucoup à offrir à toute l'Europe » (ibid., 4), dans le but de favoriser sur tout le continent une unité solidaire, rendue plus féconde par la lumière et la force de l'Évangile.

Une contribution qui se mesurera certes aux initiatives pratiques et concrètes en faveur de la coopération et de l'intégration entre l'Ouest et l'Est de l'Europe; mais, avant même cela, destinée à se déployer en service pour tous, dans la défense du « patrimoine religieux et culturel introduit à Rome par les Apôtres Pierre et Paul »; un patrimoine que, nous le savons, certaines orientations récentes d'institutions européennes risquent de compromettre gravement, en le rabaissant à une dimension purement économique et séculariste (cf. ibid., 4).

5. Je me réfère à certaines propositions que – comme je l'ai rappelé dans la récente Lettre aux Familles – semblent menacer de très près les droits fondamentaux de la famille, « *seminarium rei publicae* », ainsi qu'elle était déjà considérée dans la Rome antique, et elle-même « société naturelle fondée sur le mariage » (art. 29 de la Constitution italienne).

Je ne peux que souhaiter que la nation italienne, se souvenant de son incomparable patrimoine moral et civil et ayant conscience de la mesure dans laquelle la famille peut favoriser la coexistence sociale sereine, se montre toujours une gardienne jalouse de la dignité et des droits d'une institution de droit naturel aussi fondamentale. Dans le contexte social et culturel actuel, qui n'est pas particulièrement favorable, la famille a un besoin urgent d'être soutenue par une politique organique qui soit en mesure de satisfaire à ses diverses exigences économiques, juridiques et sociales, en s'engageant en faveur de la protection de la sacralité de la vie, de sa conception à son terme naturel.

M. l'Ambassadeur, dans mon récent Message aux Évêques italiens, uniquement inspiré par l'amour que j'éprouve pour la nation italienne, j'ai pu examiner le moment historique délicat que traverse le pays tout entier, et j'ai souhaité que l'Italie sache le dépasser avec bonheur, en raffermissant sa propre identité spirituelle et culturelle sous le signe de la concorde et de la solidarité. En renouvelant de tels souhaits, je suis heureux de vous assurer maintenant de l'engagement avec lequel aussi bien les évêques italiens que toutes les composantes de la communauté ecclésiale participent aux affaires humaines et civiles de la chère nation italienne. En particulier, les citoyens catholiques ne manqueront pas de continuer à offrir leur contribution constructive, aux limites du dévouement généreux, au service du bien commun.

M. l'Ambassadeur, les thèmes que je viens de définir permettent d'entrevoir quels sont les itinéraires sur lesquels la collaboration ultérieure et profitable entre le Saint-Siège et l'Italie pourra se développer, au bénéfice de la paix entre les peuples et de la défense inlassable des droits fondamentaux de la personne humaine. J'ai en outre confiance dans le fait que, avec l'aide Dieu, cette convergence d'objectifs pourra être confirmée par d'heureux résultats, grâce aussi à l'action que vous vous apprêtez à accomplir.

En vous rappelant toute ma considération, je formule les vœux les plus fervents pour le succès de votre mission et, de tout cœur, je vous donne, M. l'Ambassadeur, ma Bénédiction apostolique, que j'étends bien volontiers à vos collaborateurs, à vos familles respectives et à tout le bien-aimé peuple italien.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.12 p.6.*

© Copyright 1994 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana